

Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) 2004/0196(AVC)	Procédure terminée
Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole Voir aussi 1997/0291(AVC) Sujet 6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek Zone géographique Jordanie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE BROK Elmar	13/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	2677	19/09/2005
	Affaires générales	2630	13/12/2004
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Evénements clés			
02/09/2004	Publication de la proposition législative initiale	COM(2004)0578	
13/09/2004	Vote en commission		Résumé
13/06/2005	Publication de la proposition législative	05092/2005	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/06/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0221/2005	
06/09/2005	Résultat du vote au parlement		
06/09/2005	Décision du Parlement	T6-0310/2005	Résumé

19/09/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
26/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2004/0196(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Voir aussi 1997/0291(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 310; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/26476

Portail de documentation

Proposition législative initiale	COM(2004)0578	02/09/2004	EC	
Document de base législatif complémentaire	14994/2004	07/12/2004	CSL	Résumé
Document de base législatif	05092/2005	13/06/2005	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0221/2005	28/06/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0310/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0024-0059 E	06/09/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)4139	20/10/2005	EC	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2005/735 JO L 283 26.10.2005, p. 0001-0001 Résumé

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

La commission a adopté le rapport de son président, M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme à la conclusion du protocole.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et la Jordanie portant sur l'inclusion des 10 nouveaux

États membres à l'accord d'association entre l'Union et ce pays.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et la Jordanie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord euro-méditerranéen d'association UE-Jordanie doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le texte du protocole négocié avec la Jordanie est joint à la proposition (voir doc. Conseil n° 14994/2004).

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), le Parlement donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen UE/Jordanie.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et la Jordanie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/735/CE du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : La présente décision vise à permettre l'association des 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part. Le protocole vise également à inclure les nouvelles langues officielles de l'Union dans le texte de l'accord.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet aura été accompli.